

226C0118
FR0000054470-FS0090

29 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 janvier 2026, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 7 581 489 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	39 241	0,03	39 241	0,03
BofA Securities, Inc.	75 576	0,06	75 576	0,05
Merrill Lynch International	7 198 176	5,34	7 198 176	4,83
BofA Securities Europe SA	268 460	0,20	268 460	0,18
Managed Account Advisors LLC	1	ns	1	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	35	ns	35	ns
Total Bank of America Corporation	7 581 489	5,63	7 581 489	5,08

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

A cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 197 806 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 27 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment.

¹ Sur la base d'un capital composé de 134 697 071 actions représentant 149 126 348 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 7 884 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéances jusqu'au 18 janvier 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration² ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 2 735 609 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéances comprises entre le 30 janvier 2026 et le 18 janvier 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration².

² Sur la base d'un delta de 1.